

Séance ordinaire du 14 juin 2021

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce quatorzième jour du mois de juin deux mille vingt et un à dix-sept heures quarante-deux, par visioconférence.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire suppléant Guy Dumoulin.

Sont absents : les membres du conseil Clément Genest, Janet Jones et Karine Lavertu et le maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2021-04-00

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juin 2021, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 19.5 et 25.5 intitulée :

« Développement économique et promotion

Mainlevée partielle de l'hypothèque affectant le lot 6 138 692 du cadastre du Québec

Document d'aide à la décision DEV-2021-094 »

« Avis de motion et dépôt de projet(s) de règlement

Avis de motion du Règlement modifiant le Règlement numéro RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision INC-2021-012 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Développement économique et promotion

Financement de la dépense relative au *Plan de soutien et au programme d'aide aux entreprises*

Document d'aide à la décision DEV-2021-102 »

« Avis de motion et dépôt de projet(s) de règlement

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-37 établissant un programme d'aide aux entreprises et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision DEV-2021-102 »

« Développement économique et promotion

Aide financière à la Chambre de commerce de Lévis et financement afférent

Document d'aide à la décision DEV-2021-103 »

« Direction générale

Modification de la résolution 011210 « Autorisation de signature – Affaires bancaires »

Document d’aide à la décision DG-2021-008 »

« Adoption de second(s) projet(s) de règlement

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de six classes d’usages du groupe C3 dans la zone I1637 située dans le parc industriel St-Jean, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et maintien de la procédure référendaire

Document d’aide à la décision URBA-SAT-2021-087 »

« Adoption de second(s) projet(s) de règlement

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation de la densité résidentielle nette et création d’une zone commerciale dans le développement Albert-Rousseau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et maintien de la procédure référendaire

Document d’aide à la décision URBA-SAT-2021-090 »

Adoptée à l’unanimité

CV-2021-04-01

Période de questions

Personne n’assiste à la séance. Les questions soumises par sept personnes, par le biais du formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville, ont été lues par la greffière et le maire suppléant y a répondu.

CV-2021-04-02

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2021

ATTENDU QU’une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 25 mai 2021, tel qu’il est modifié à la résolution CV-2021-03-96 « Félicitations à monsieur Michel L’Hébreux » par le remplacement du texte de la résolution par le texte suivant :

« De féliciter monsieur Michel L’Hébreux pour avoir remporté le prix Roberval coup de cœur pour son livre jeunesse qui traite du pont de Québec et lequel est intitulé « Ce sera le plus grand pont du monde ».

Le prix Roberval est décerné par l’Université de technologie de Compiègne en France, laquelle récompense des œuvres consacrées à l’explication de la technologie et ce, à travers la francophonie.

Ce prix permet de se rappeler que monsieur L'Hébreux est un passionné du pont de Québec et qu'il a écrit plusieurs livres sur le sujet dont son dernier intitulé « Curieuses histoires du pont de Québec », dont la préface a été écrite par le maire monsieur Gilles Lehouillier. De plus, monsieur L'Hébreux a offert plus de 2000 conférences sur ce sujet. ».

et à la résolution CV-2021-03-97 « Félicitations à monsieur Simon Larochelle » par le remplacement du texte de la résolution par le texte suivant :

« De féliciter monsieur Simon Larochelle pour ses 50 ans de carrière dans la vente d'automobiles à Lévis.

Reconnu pour l'excellence du service à la clientèle qu'il offre à ses clients, monsieur Larochelle est passionné par le domaine de l'automobile depuis 1971.

Ayant vendu plusieurs milliers de voitures aux gens de la région, monsieur Larochelle a fait rayonner la valeur d'excellence qui est valorisée auprès des commerçants de Lévis. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-03

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 18, 25 et 27 mai et 1^{er} juin 2021

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 18, 25 et 27 mai et 1^{er} juin 2021 est déposé.

CV-2021-04-04

Condoléances à madame Suzanne Breton et aux membres de la famille de madame Céline Dumont

ATTENDU QUE madame Céline Dumont était la mère affectueuse de notre directrice des Communications, madame Suzanne Breton, la belle-mère rêvée de son gendre monsieur Alexandre Boucher et la grand-mère adorée des enfants du couple, Amélia et Justine;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville à madame Suzanne Breton, directrice des Communications, et aux membres de la famille de madame Céline Dumont.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-05

Nomination d'un membre désigné par l'employeur pour siéger au comité d'assurance collective de la Ville

[Document d'aide à la décision GCH-2021-035](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De nommer monsieur Stéphane McKinnon, chef du Service des relations du travail à la Direction de la gestion du capital humain, à titre de membre désigné par l'employeur pour siéger au comité d'assurance collective de la Ville, et ce, en remplacement de Me Simon Roberge Vallières.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-06

Financement de la dépense relative au mandat confié à Dufresne Hébert Comeau, avocats, dans le cadre d'un dossier litigieux et ratification du mandat

[Document d'aide à la décision DAJSC-2021-006](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'affecter au budget de fonctionnement de la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif un montant de 20 000 \$, à même la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DAJSC-2021-006, et de ratifier le mandat confié à Dufresne Hébert Comeau, avocats, dans le cadre d'un dossier litigieux opposant la Ville à madame Anne-Marie Bourguignon et monsieur Éric Jasiewicz.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-07

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021

[Document d'aide à la décision GRE-2021-022](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021, est déposé, à titre d'information.

CV-2021-04-08

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2021-21-18 fixant pour l'année 2021 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2021-21-18 fixant pour l'année 2021 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche

CV-2021-04-09

Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection

[Document d'aide à la décision BPE-2021-002](#)

ATTENDU QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B) (ci-après : le *Règlement du DGE*), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et du *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3);

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la Ville peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

ATTENDU QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

ATTENDU QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au Directeur général des élections du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7

novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande.

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au Directeur général des élections du Québec une copie de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-10

Financement de la dépense additionnelle relative à l'organisation et la tenue de l'élection générale municipale de 2021 en raison notamment des mesures découlant du *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* adopté par le Directeur général des élections du Québec
[Document d'aide à la décision BPE-2021-003](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De financer la dépense additionnelle relative à l'organisation et la tenue de l'élection générale municipale de 2021 découlant notamment de la mise en place des mesures prévues au *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B) et d'affecter un montant de 905 000 \$, à même la réserve financière des élections, réparti comme suit :

- soit un montant de 755 000 \$, affecté au budget de fonctionnement du Bureau de la Présidente d'élection de la Ville;
- soit un montant de 150 000 \$, affecté au budget de fonctionnement de la Direction de l'approvisionnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-11

Désignation d'un représentant à l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
[Document d'aide à la décision ENV-2021-016](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De désigner le chef du Service de la mise en valeur des écosystèmes de la Direction de l'environnement, à titre de représentant à l'assemblée générale annuelle et au conseil d'administration de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et de nommer le directeur de l'Environnement à titre de substitut.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-12

Entente de partenariat concernant la prévention des croisements d'égout à intervenir avec Énergir s.e.c.

[Document d'aide à la décision GEN-2021-015](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De conclure l'entente de partenariat concernant la prévention des croisements d'égout à intervenir avec Énergir s.e.c., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GEN-2021-015, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-13

Dépôt du Rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021

[Document d'aide à la décision DEI-2021-005](#)

Le *Rapport des amendements budgétaires et virements de fonds pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021 de la Société de transport de Lévis*, est déposé à titre d'information.

CV-2021-04-14

Approbation du Règlement no 145.2 modifiant le règlement 145 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt requis pour la mise en place d'un système de préemption des feux de circulation pour le transport en commun de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision DEI-2021-006](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'approuver le Règlement no 145.2 modifiant le règlement 145 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt requis pour la mise en place d'un système de préemption des feux de circulation pour le transport en commun de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEI-2021-006.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-15

Financement de la dépense relative au paiement des frais inhérents à la migration du logiciel de renseignements criminels *Ultima* vers *Ultima 2*

[Document d'aide à la décision POL-2021-002](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De financer la dépense relative au paiement des frais inhérents à la migration du logiciel de renseignements criminels *Ultima* vers *Ultima 2* au montant maximal de 13 900 \$, à même la réserve financière sur la lutte contre la criminalité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-16

Mesures mises en œuvre par la Ville en regard d'un plan d'action d'exception en circulation relié à la fermeture temporaire d'une partie du pont Pierre-Laporte

[Document d'aide à la décision POL-2021-003](#)

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec (ministère des Transports du Québec) procédera à la fermeture temporaire d'une grande partie du pont Pierre-Laporte entre le 26 juin et le 15 juillet 2021 ainsi qu'entre le 3 et 20 août 2021 afin de procéder à des travaux majeurs de réfection de la chaussée;

ATTENDU QUE cette fermeture temporaire par ce ministère entraînera plusieurs problématiques et restrictions à la circulation et le stationnement des véhicules routiers sur le territoire de la ville;

ATTENDU QUE la Ville entend prévenir cette situation d'exception et mettre en œuvre toute mesure raisonnable sur son territoire qui pourra contribuer à contrer la congestion de la circulation ou y remédier;

ATTENDU QUE la Ville a les pouvoirs de régir la circulation routière sur les chemins publics dont l'entretien est sous sa responsabilité et d'autres activités dans les rues, sur les trottoirs et sur les places publiques et qu'elle peut exercer ce contrôle, entre autres, en prenant les mesures nécessaires pour détourner, orienter, prohiber ou restreindre la circulation, sur certaines rues ou certaines parties du territoire municipal ;

ATTENDU QUE la Ville veut, pour des motifs de sécurité, assurer le déplacement rapide et efficace des véhicules d'urgence (police, pompier, ambulance), de façon à assurer une couverture constante du territoire et assurer l'offre de service;

ATTENDU QUE la Ville peut prendre les mesures nécessaires pour prévenir la congestion de la circulation ou y remédier et également permettre le détournement de la circulation pour toute autre raison de nécessité ou d'urgence;

ATTENDU QUE dans ce contexte, un des moyens identifiés par la Ville pour prévenir et minimiser la congestion de la circulation sur le territoire est de pouvoir utiliser les voies de circulation réservées à l'usage exclusif de certaines catégories de véhicules routiers et pouvoir déterminer et modifier promptement l'emplacement, longueur, limites, les catégories de véhicules routiers autorisés, les directions, les jours et les heures permises, dans ces voies;

ATTENDU QUE ce ministère a requis de la Ville que les véhicules de la compagnie BML soient autorisés exceptionnellement à circuler sur les voies

réservées afin de desservir le chantier du Pont Pierre-Laporte;

ATTENDU QU'il est notamment projeté d'utiliser la voie réservée actuelle située sur le boulevard Guillaume-Couture, entre l'avenue Taniata et le chemin du Sault, et notamment de décréter qu'elle soit allongée jusqu'au chemin des Îles, de modifier les catégories de véhicules routiers autorisés à y circuler afin qu'elle puisse être utilisée par les véhicules d'urgence (police, pompier, ambulance), et ce, non pas seulement dans l'exercice de leurs fonctions et si les circonstances l'exigent mais également en déplacement régulier, donc non urgent, le tout devant pouvoir être modifié selon la situation et l'ampleur de la congestion, de façon à assurer une couverture constante du territoire et assurer l'offre de service;

ATTENDU les articles 293, 295 (4^o) et 310 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ c C-24.2);

ATTENDU l'article 14.2 du Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif, lequel prévoit que le pouvoir, exercé au moyen d'une signalisation appropriée, lors d'événements exceptionnels, d'épreuves ou de compétitions sportives, de restreindre ou d'interdire sur un chemin public, pendant une période de temps spécifiée, la circulation routière, de même que d'offrir le soutien logistique requis, est délégué au directeur du Service de police;

ATTENDU QUE cette fermeture temporaire d'une partie du Pont Pierre-Laporte constitue un événement exceptionnel ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser la suspension de l'application de l'article 2 du Règlement RV-2016-15-93 désignant les voies de circulation réservées à l'usage exclusif de certaines catégories de véhicules routiers, entre le 26 juin et le 15 juillet 2021 ainsi qu'entre les 3 et 20 août 2021 et toute autre période de prolongation des travaux décrétée par le ministère des Transports du Québec.

Tel que prévu à l'article 14.2 du Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif, de confier au directeur du Service de police le mandat de restreindre ou d'interdire la circulation routière sur un chemin public, soit ici notamment sur les voies réservées existantes, ou celles qu'il établira et déterminera, de même que leurs emplacements, leurs longueurs, leurs limites, leurs usages, les catégories de véhicules routiers pour lesquelles elles sont réservées ou des véhicules routiers qui transportent le nombre de personnes indiqué, pendant les périodes de temps spécifiées et aux heures qu'il déterminera, ayant la faculté de déterminer et modifier promptement toutes ces conditions et modalités, le tout, devant être indiqué par une signalisation appropriée.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-17

Cadre de gestion du Fonds de soutien financier en appui à la réalisation du Plan d'action de la Politique de développement social et communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2021-020](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le *Cadre de gestion du Fonds de soutien financier en appui à la réalisation du Plan d'action en développement social et communautaire*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2021-020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-18

Aide financière à Comptoir le grenier

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2021-021](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière de 17 067\$ à Comptoir le grenier, à titre d'organisme œuvrant en sécurité alimentaire, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, dont auprès des personnes en situation de pauvreté, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2021-021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-19

Entente à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis et Desjardins entreprises concernant les services financiers offerts à la Ville

[Document d'aide à la décision DSA-2021-026](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De conclure l'entente à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis et Desjardins entreprises concernant les services financiers offerts à la Ville, pour une durée de quatre ans, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DSA-2021-026, et d'autoriser le maire et le trésorier par intérim à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-20

Contrat de licence pour l'utilisation de contenu de formation et pour l'utilisation de produits dérivés à intervenir avec la Ville de Sherbrooke

[Document d'aide à la décision DSA-2021-025](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De conclure le contrat de licence pour l'utilisation de contenu de formation et pour l'utilisation de produits dérivés à intervenir avec la Ville de Sherbrooke, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DSA-2021-025, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-21

Taux d'intérêt applicable sur les retards de paiement des taxes, excluant les droits de mutation, jusqu'au 31 août 2021

[Document d'aide à la décision DSA-2021-030](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De maintenir et d'établir à 0 % le taux d'intérêt applicable sur les retards de paiement des taxes, excluant les droits de mutation, et ce, jusqu'au 31 août 2021, de même que de décréter qu'après cette date, le taux d'intérêt prévu à la résolution 011213 s'appliquera à moins que le taux d'intérêt particulier ainsi établi soit renouvelé par ce conseil.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-22

Radiation des taxes municipales impayées à la suite de la vente sous contrôle de justice de l'immeuble situé au 1584-1584A, chemin de Saint-Romain (lot 2 060 046 du cadastre du Québec, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision DSA-2021-031](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De radier le solde des taxes municipales en capital, intérêts et frais, qui pourrait demeurer à la date de vente de l'immeuble situé au 1584-1584A, chemin de Saint-Romain (lot 2 060 046 du cadastre du Québec, secteur Saint-Jean-Chrysostome), à la suite de l'état de collocation qui sera dressé en lien avec la vente sous contrôle de justice à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-23

Mandat à la Direction de l'approvisionnement relatif à l'acquisition d'immeubles (rue Saint-Joseph, secteur Lévis), financement de la dépense relative à ces acquisitions et mandat à cette direction relatif à la

conclusion d'un contrat de services à intervenir avec l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-015](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De mandater la Direction de l'approvisionnement à entreprendre les démarches et les négociations avec les propriétaires des immeubles indiqués à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2021-015, afin de les acquérir de gré à gré par la Ville.

De financer la dépense relative à ces acquisitions au montant maximal indiqué à cette fiche de prise de décision, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

De mandater la Direction de l'approvisionnement à entreprendre toutes les démarches nécessaires, afin de conclure un contrat de services à intervenir avec l'Office municipal d'habitation de Lévis, concernant la gestion de ces immeubles suivant leurs acquisitions, les relations avec les locataires, l'entretien et la perception des loyers.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-24

Modification de la résolution CV-2021-02-22 « Entente concernant la subvention à la Ville pour le financement de projets d'habitation à intervenir avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec »

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-016](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De modifier la résolution CV-2021-02-22 « Entente concernant la subvention à la Ville pour le financement de projets d'habitation à intervenir avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec » par l'ajout de l'alinéa suivant :

« D'affecter les crédits nécessaires aux activités de fonctionnement de la Ville à partir des revenus de la subvention relative à cette entente pour la réalisation des projets. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-25

Nomination d'un membre du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-019](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De nommer monsieur Jean Garneau à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, pour un mandat de deux ans, débutant le 8 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-26

Remerciements à madame Esther Poiré pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-021](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De remercier madame Esther Poiré pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville, de souligner la qualité de sa contribution en matière d'urbanisme et d'architecture ainsi que son engagement citoyen.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-27

Remerciements à madame Christine Marion pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-022](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De remercier madame Christine Marion pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville, de souligner la qualité de sa contribution en matière d'urbanisme et d'architecture ainsi que son engagement citoyen.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-28

Remerciements à monsieur Jean Desautels pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-023](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De remercier monsieur Jean Desautels pour son implication au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville, de souligner la qualité de sa contribution en matière d'urbanisme et d'architecture ainsi que son engagement citoyen.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-29

Abrogation de la résolution CV-2021-03-07 « Avis de motion du Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats et dépôt du projet de règlement » et de la résolution CV-2021-03-11 « Adoption du Projet de règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats et consultation écrite »

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-081](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'abroger la résolution CV-2021-03-07 « Avis de motion du Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats et dépôt du projet de règlement ».

D'abroger la résolution CV-2021-03-11 « Adoption du Projet de règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV 2011-11-28 sur les permis et certificats et consultation écrite ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-30

Abrogation de la résolution 94-554 « Objectifs et critères d'évaluation, Re : Émission de permis relatif au bâtiment sis au 69 rue St-Louis » de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-020](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'abroger la résolution 94-554 « Objectifs et critères d'évaluation, Re : Émission de permis relatif au bâtiment sis au 69 rue St-Louis », adoptée le 6 juin 1994 par le conseil de la Ville de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-31

Financement des projets d'animations du milieu dans le cadre de l'appel à projets *Cet été, je parcours Lévis*

[Document d'aide à la décision DEV-2021-073](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De financer les projets d'animations du milieu dans le cadre de l'appel à projets *Cet été, je parcours Lévis* au montant maximal de 241 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-32

Avenant 2020-8 au contrat de prêt conclu dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation

[Document d'aide à la décision DEV-2021-085](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l'avenant 2020-8 au contrat de prêt conclu dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-085, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-33

Vente d'une partie du lot 2 697 753 du cadastre du Québec à Gestion immobilière Marmax inc. (terrain situé sur la rue du Parc-Industriel, secteur Saint-Jean-Chrysostome), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot

[Document d'aide à la décision DEV-2021-079](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accepter l'offre d'achat de Gestion immobilière Marmax inc. d'une partie du lot 2 697 753 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-079, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion immobilière Marmax inc.

D'affecter un montant de 225 573,88 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels, situés dans les zones et parcs industriels et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

De confirmer que cette partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-34

Avenant numéro 9 au contrat de prêt conclu dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation

[Document d'aide à la décision DEV-2021-099](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l'avenant numéro 9 au contrat de prêt conclu dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-099, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-35

Attribution de contrats pour la fourniture de ressources spécialisées en technologie de l'information

[Document d'aide à la décision APP-2021-087](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'attribuer les contrats pour la fourniture de ressources spécialisées en technologie de l'information (appel d'offres 2021-55-32), de la façon suivante :

- lot 1, charge de projet, architecture de solutions, analyse et intelligence d'affaires, à Transition services conseils inc., pour une dépense maximale de 2 503 680 \$, avant TPS et TVQ, pour le répertoire 1;
- lot 1, charge de projet, architecture de solutions, analyse et intelligence d'affaires, à Sirius conseils en technologie de l'information inc., pour une dépense maximale de 2 192 728,80 \$, avant TPS et TVQ, pour le répertoire 1;
- lot 2, infrastructures et informatique, à Micro logic Sainte-Foy ltée, pour une dépense estimée à 427 620 \$, avant TPS et TVQ;

conformément au devis et à leurs soumissions.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-36

Régularisation du titre de propriété du chemin Vanier (lot 2 698 021 du cadastre du Québec, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-021](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'identifier l'assiette du chemin Vanier (secteur Saint-Jean-Chrysostome) correspondant au lot 2 698 021 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-021, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur ce chemin.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-37

Régularisation du titre de propriété de la rue de l'Aiguillage (lot 2 382 255 du cadastre du Québec, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-022](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'identifier l'assiette de la rue de l'Aiguillage (secteur Charny) correspondant au lot 2 382 255 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-022, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-38

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-30 sur le programme d'aide à la restauration des bâtiments de grande valeur patrimoniale et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-012](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-30 sur le programme d'aide à la restauration des bâtiments de grande valeur patrimoniale et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2021-012.

Ce règlement a pour objet d'adopter un programme de subvention pour la restauration des bâtiments de grande valeur patrimoniale de propriété privée.

CV-2021-04-39

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-31 décrétant un emprunt pour financer les dépenses dans le cadre du programme d'aide financière à la restauration patrimoniale et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-018](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis

lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-31 décrétant un emprunt pour financer les dépenses dans le cadre du programme d'aide financière à la restauration patrimoniale et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2021-018.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 637 000 \$ d'un terme de 10 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'octroi des subventions, les honoraires professionnels, les imprévus, les taxes applicables et les frais de financement dans le cadre du programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

CV-2021-04-40

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-081](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-081.

Ce règlement a pour objet de remplacer le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats et de prévoir :

- ✓ la procédure de demande de permis et de certificats;
 - ✓ les types de constructions, travaux, ouvrages et occupation nécessitant l'obtention préalable d'un permis ou d'un certificat;
 - ✓ les documents et informations requis pour l'obtention de tels permis ou certificats;
 - ✓ les conditions à l'octroi de permis et certificats;
 - ✓ les pouvoirs du fonctionnaire désigné et les responsabilités des propriétaires et occupants d'immeubles;
 - ✓ la période de validité des permis et certificats;
 - ✓ plusieurs autres dispositions en lien avec la délivrance de ces permis et certificats, les conséquences quant au défaut d'obtenir de tels permis et certificats, etc.
-

CV-2021-04-41

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-32 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INC-2021-012](#)

Le membre du conseil de la Ville Steve Dorval donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-32 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2021-012.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Lefrançois (secteur Lévis) et Genest (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon).

CV-2021-04-42

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-34 modifiant le Règlement numéro 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald et dépôt du projet de règlement (réduction de la limite de vitesse sur le chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision GEN-SCE-2021-038](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-34 modifiant le Règlement numéro 100-86 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald et il dépose le projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-SCE-2021-038.

Ce règlement a pour objet de fixer la vitesse maximale à 30 km/h sur le chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald), sur toute sa longueur.

CV-2021-04-43

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2020-20-76 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, modification à la cartographie relative aux cours d'eau) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-075](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-075.

Ce règlement a pour objet de :

- ✓ supprimer un trait représentant un cours d'eau sans nom situé au nord de la rue de la Flore (secteur Saint-Nicolas);
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau situé entre le chemin Vire-Crêpes et la rue Napoléon-Hébert (secteur Saint-Nicolas);
 - ✓ déplacer un trait représentant un cours d'eau sans nom situé au sud de la rue de la Coupe près de la limite du périmètre d'urbanisation (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville);
 - ✓ supprimer un trait représentant un cours d'eau situé au sud du chemin Ville-Marie (secteur Pintendre);
 - ✓ supprimer trois traits représentant les branches d'un cours d'eau sans nom situé au sud du chemin Ville-Marie (secteur Pintendre);
-

CV-2021-04-44

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H1680, route de la Rivière-Etchemin, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-078](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-078.

Ce règlement a pour objet de créer la zone H1680 à même une partie de la zone H1617, d'y prévoir les usages autorisés et les normes et spécifications applicables, de même que d'y assujettir la réalisation de constructions, ouvrages et travaux à un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (autorisation préalable du conseil sur dépôt d'un rapport d'un professionnel).

CV-2021-04-45

Adoption du Projet de règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-081](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Projet de règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-081.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation conformément au Décret 799-2021 daté du 9 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-46

Adoption du Projet de règlement RV-2021-21-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2020-20-76 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, modification à la cartographie relative aux cours d'eau) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-075](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2021-21-35 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-075.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément au Décret 799-2021 daté du 9 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-47

Adoption du Projet de règlement RV-2021-21-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H1680, route de la Rivière-Étchemin, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-078](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Projet de règlement RV-2021-21-36 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-078.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément au Décret 799-2021 daté du 9 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-48

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages H2 habitation unifamiliale jumelée et retrait des classes d'usages H11 habitation multifamiliale jumelée et H12 habitation multifamiliale en rangée dans la zone M1432, rue Philomène-Joubier, secteur Charny) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-082](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-082.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2021-21-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-02-66.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-49

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (bonification, modification de certaines dispositions et ajout de nouvelles pour répondre aux besoins de la population) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-089](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-089.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2021-21-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-02-67.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-50

Adoption du Règlement RV-2021-21-25 modifiant le Règlement RV-2008-08-14 sur les matières résiduelles

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2021-005](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-25 modifiant le Règlement RV-2008-08-14 sur les matières résiduelles a pour objet de clarifier que les résidus verts sont interdits dans les déchets et d'ajuster les amendes qui s'y appliquent, de même que de préciser que les plantes exotiques envahissantes sont interdites dans les matières compostables et dans les résidus verts et d'ajouter des amendes relatives à la modification par les citoyennes et citoyens des contenants de collecte fournis par la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2021-21-25 modifiant le Règlement RV-2008-08-14 sur les matières résiduelles.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-51

Adoption du Règlement RV-2021-21-28 modifiant le Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle

[Document d'aide à la décision APP-2021-077](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-28 modifiant le Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle a pour objet de répondre aux obligations de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (LQ 2021, c.7), en incluant, pour une durée de trois ans, des mesures favorisant l'achat québécois dans les cas des contrats comportant une dépense inférieure au seuil de ceux devant faire l'objet d'une demande de soumissions publique et de supprimer la disposition prévoyant le recours aux demandes de soumissions par voie d'invitation écrite pour les biens et services techniques dont la dépense est de plus de 50 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre, et pour les services professionnels dont la dépense est de plus de 75 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2021-21-28 modifiant le Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-52

Adoption du Règlement RV-2021-21-29 modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts

[Document d'aide à la décision GEN-2021-020](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-21-29 modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts a pour objet d'apporter des modifications à la réglementation concernant les branchements, les normes applicables aux séparateurs d'huile et de sédiments et d'interdire les broyeurs de résidus ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2021-21-29 modifiant le Règlement RV-2011-10-56 sur les branchements aux réseaux d'eau potable et d'égouts et sur les rejets au réseau d'égouts.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-53

Adoption du Règlement RV-2021-20-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier le nombre de cases de stationnement et le nombre d'arbres exigés pour les usages industriels et les usages commerciaux para-industriels)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-065](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-20-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'assouplir les exigences quant au nombre de cases de stationnement exigé et quant au nombre et à la localisation des arbres exigés pour certains usages industriels (I1 à I5) et les usages du groupe C3 (para-industriels) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2021-20-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-02-71.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-54

Financement de la dépense relative au *Plan de soutien et au programme*

d'aide aux entreprises

[Document d'aide à la décision DEV-2021-102](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De financer la dépense relative au *Plan de soutien et au programme d'aide aux entreprises* au montant maximal de 1 000 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-55

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-37 établissant un programme d'aide aux entreprises et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DEV-2021-102](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-37 établissant un programme d'aide aux entreprises et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-102.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide aux entreprises, sous forme de subvention, aux conditions prévues à ce règlement, le tout en vertu du pouvoir prévu à l'article 129 de *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (LQ 2021, c. 7).

CV-2021-04-56

Aide financière à la Chambre de commerce de Lévis et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2021-103](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière de 25 000 \$ à la Chambre de commerce de Lévis, pour la réalisation d'un mandat de concertation auprès de la communauté d'affaires et le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne, ainsi que de financer cette aide financière à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-57

Modification de la résolution 011210 « Autorisation de signature – Affaires bancaires »

[Document d'aide à la décision DG-2021-008](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De modifier la résolution 011210 « Autorisation de signature – Affaires bancaires » par le remplacement, au deuxième alinéa, du montant « 25 000 \$ » par le montant « 100 000 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-58

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de six classes d'usages du groupe C3 dans la zone I1637 située dans le parc industriel St-Jean, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et maintien de la procédure référendaire
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-087](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2021-21-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-02-69.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-59

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation de la densité résidentielle nette et création d'une zone commerciale dans le développement Albert-Rousseau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et maintien de la procédure référendaire
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-090](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de

règlement RV-2021-21-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

D'adopter le Second projet de règlement RV-2021-21-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-02-70.

De décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-04-60

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre du conseil de la Ville ne prend la parole.

CV-2021-04-61

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

À 18 heures 45, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
